

Ball-Lake (Ont.) raccordées aux centraux téléphoniques ordinaires pour assurer la liaison téléphonique avec des postes privés établis à des endroits isolés du nord-ouest de la province.

Services des gouvernements provinciaux.—Les autorités provinciales utilisent la radio à des fins sylvicoles et exploitent les stations suivantes: Terre-Neuve, 3; Nouvelle-Écosse, 7; Nouveau-Brunswick, 4; Québec, 96; Ontario, 308 (y compris 41 stations d'aéronef); Manitoba, 47 (y compris 8 stations d'aéronef); Saskatchewan, 184 (y compris 18 stations d'aéronef); Alberta, 158; Colombie-Britannique, 427 (y compris celles de 27 navires patrouilleurs, celles de 3 vaisseaux de la Commission du gibier et 1 station fixe de la Commission du gibier). Le ministère des Travaux publics de la Colombie-Britannique exploite 7 stations commerciales privées, y compris une station d'aéronef. Le ministère des Chemins de fer et des Téléphones de l'Alberta, possède 16 stations. Le ministère de la Voirie et des Travaux publics de la Nouvelle-Écosse a 2 stations. Le ministère de la Santé publique de la Saskatchewan a 7 stations d'aéronef. Le ministère des Mines du Québec a 2 stations et la Commission des eaux courantes du Québec, 3.

Service de radio-police.—La Gendarmerie royale du Canada a 78 stations radio établies à des points fixes, 152 stations mobiles, 32 stations portatives, 7 stations d'aéronef, 20 stations de navire et 300 stations réceptrices commerciales établies à travers le Canada. La Sûreté provinciale de la Colombie-Britannique* a 34 stations fixes, 50 stations mobiles, 7 stations portatives, 6 stations réceptrices commerciales, 1 station d'aéronef et 7 stations de navire; la Sûreté provinciale de l'Ontario, 48 stations fixes et 365 stations mobiles; la Sûreté provinciale du Québec, 11 stations fixes et 24 stations mobiles. Toutes ces stations assurent la liaison entre les diverses unités de chaque gendarmerie.

Des stations municipales de radio-police sont également autorisées en vue d'assurer les communications entre le siège de la sûreté provinciale et les automobiles munies de la radio-police dans 123 municipalités du Canada.

Sociétés de services d'utilité publique, d'énergie et autres.—Ces sociétés se servent de la radio pour établir des communications télégraphiques et téléphoniques de secours entre les centrales électriques et les centres de distribution; en 1949, 736 licences ont été délivrées pour de telles stations, y compris 173 récepteurs à bord d'autos patrouilleurs.

Des licences ont été accordées également à des compagnies minières du Canada pour le maintien de 165 stations radiophoniques et de 37 stations d'aéronef.

D'autres compagnies qui exploitent des aéronefs ont obtenu des licences pour 855 stations terrestres et 905 stations d'aéronef (y compris 35 récepteurs d'aéronef).

Section 2.—Activité du gouvernement fédéral†

Statistiques d'exploitation.—La Convention internationale sur les télécommunications et les règlements qui y sont annexés renferment les accords internationaux relatifs à la reddition et au règlement des comptes de télécommunications internationales. Les écritures du Canada sont tenues par la Division de la radio du ministère des Transports.

* En 1950, le service de police provinciale de la Colombie-Britannique a été pris en charge par la Gendarmerie royale du Canada.

† Revisé par le ministère des Transports.